



Assemblée générale

Distr. générale
7 mai 2014
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-septième session
New York, 7-18 juillet 2014

Activités de coordination

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.	1-4	2
II. Activités de coordination.	5-29	2
A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé.	5-8	2
B. Autres organisations.	9-29	3



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/142 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de saisir la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international d'un rapport sur les activités juridiques des organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, ainsi que de recommandations sur les mesures que devrait prendre la Commission pour s'acquitter de son mandat de coordination des activités des autres organisations dans ce domaine.

2. Dans sa résolution 36/32 du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a souscrit aux diverses méthodes suggérées par la Commission pour renforcer son rôle de coordination dans le domaine du droit commercial international¹. Cette dernière a notamment proposé que soient présentés, en plus d'un rapport général sur les activités des organisations internationales, des rapports sur des domaines particuliers où il serait question du travail déjà entrepris et des secteurs qui n'auraient pas encore fait l'objet de mesures d'unification, mais où un effort dans ce sens semblerait s'imposer².

3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 34/142 et conformément au mandat de la CNUDCI³, donne des informations sur les activités d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine du droit commercial international, auxquelles le secrétariat de la CNUDCI a participé, en particulier les groupes de travail, les groupes d'experts et les réunions plénières. L'objet de cette participation était de coordonner les activités menées par ces différentes organisations, d'échanger des informations et des connaissances, et d'éviter que les activités et les produits en découlant ne fassent double emploi.

4. La Commission souhaitera peut-être noter la participation croissante du Secrétariat aux initiatives d'autres organisations. Cette tendance, qui s'accroît depuis quelques années, fait pendant à l'accroissement des activités d'assistance technique menées par le Secrétariat⁴ et devrait se poursuivre, voire s'amplifier, dans le futur.

II. Activités de coordination

A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)

5. Le Secrétariat a participé à la quatre-vingt-douzième session du Conseil de direction d'UNIDROIT (Rome, 8-10 mai 2013), qui à cette occasion a notamment adopté les Clauses types pour l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Dans la déclaration faite au nom d'UNIDROIT

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 17 (A/36/17), par. 93 à 101.

² Ibid., par. 100.

³ Voir résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8.

⁴ Voir A/CN.9/775.

lors de la quarante-sixième session de la Commission, en 2013, il a été indiqué que le secrétariat de la CNUDCI avait commenté le projet de clauses types afin de préciser la relation qui existait entre les Principes d'UNIDROIT et l'article 7 de la Convention des Nations Unies sur les ventes et qu'UNIDROIT avait pris ces observations en compte en modifiant les commentaires se rattachant aux Clauses types⁵.

Conférence de La Haye de droit international privé

6. Le Secrétariat a participé en tant qu'observateur aux réunions du Groupe de travail de la Conférence sur le choix de la loi applicable aux contrats internationaux (La Haye (Pays-Bas), 24-26 juin 2013 ainsi que 27 et 28 janvier 2014). Au cours de ces réunions, le Groupe de travail a poursuivi ses travaux sur un instrument non contraignant, à savoir un projet de principes sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux accompagné d'un commentaire. Les principes et le commentaire devraient être finalisés dans le courant de l'année prochaine.

7. Le Président de la CNUDCI a participé au Conseil de la Conférence sur les affaires générales et la politique (La Haye (Pays-Bas), 8-10 avril 2014). Il a remercié la Conférence et le Groupe de travail sur le choix de la loi applicable aux contrats internationaux de l'étroite collaboration qu'ils entretiennent avec le secrétariat de la CNUDCI dans le cadre de ce projet. Il a par ailleurs noté que la Conférence souhaiterait peut-être soumettre les principes sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux, une fois ceux-ci finalisés, à l'examen de la CNUDCI pour qu'elle les avalise lors d'une prochaine session.

Activités conjointes avec UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé

8. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à la réunion de coordination tripartite avec UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé, réunion qui était organisée par cette dernière pour examiner les travaux actuels des trois organisations et les domaines de coopération envisageables (La Haye (Pays-Bas), 9-11 avril 2014). À cette occasion, les réunions de 2013 et de 2014 ont été regroupées, aucune réunion n'ayant eu lieu en 2013.

B. Autres organisations

9. Le Secrétariat a mené d'autres activités de coordination avec diverses organisations internationales. Il a le plus souvent soumis des commentaires sur les documents élaborés par ces organisations et participé à diverses réunions et conférences en vue de présenter le travail de la CNUDCI ou le point de vue de la Commission sur les questions en jeu.

⁵ Voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 17 (A/68/17)*, par. 252.

1. Thèmes divers

10. Le Secrétariat a continué de prendre une part active aux travaux du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives⁶, en assistant à des réunions (par audioconférence) et en apportant sa contribution à divers documents et initiatives du Groupe. Au cours de la période examinée, il n'a pris part à aucune activité de promotion menée par le Groupe.

11. À la demande du Gouvernement italien, le Secrétariat a tenu des consultations avec le Ministère italien des affaires étrangères, ainsi que d'autres organisations publiques et privées (Rome, 6 et 7 mai 2013).

12. Le Secrétariat a participé à la semaine juridique internationale intitulée "New York Global Law Week", organisée par l'Association du barreau de l'État de New York, et a prononcé un discours lors de la séance plénière de clôture consacrée à la question des défis et des perspectives que présente le développement du droit commercial international (New York (États-Unis d'Amérique), 17 mai 2013).

13. À l'occasion de la vingt-septième session du Groupe de travail III de la CNUDCI (Règlement des litiges en ligne) (New York (États-Unis d'Amérique), 20-24 mai 2013), le Secrétariat s'est aussi réuni avec le Groupe de l'état de droit, qui relève du Cabinet du Secrétaire général, à la suite de quoi une note d'orientation du Secrétaire général sur la promotion de l'état de droit dans les relations commerciales a été établie (voir par. 18 ci-dessous)⁷.

14. Le Secrétariat et le Président de la CNUDCI ont assisté à deux réunions de haut niveau: la première sur les entreprises au service de la consolidation de la paix, qui était coorganisée par la Commission de consolidation de la paix et le Pacte mondial; et la seconde sur l'entrepreneuriat au service du développement, qui consistait en un débat thématique de haut niveau organisé par le Président de l'Assemblée générale (New York (États-Unis d'Amérique), 25 et 26 juin 2013). Ces événements ont permis de mettre en avant le travail de la CNUDCI et sa contribution à la consolidation de la paix et au développement. Le Président de la CNUDCI a animé une table ronde tenue lors de la première réunion précitée, à laquelle ont assisté des acteurs qui contribuaient à des activités d'entreprises dans des situations de consolidation de la paix soit en finançant des projets soit en développant des capacités commerciales. Il s'est également exprimé lors du débat sur l'entrepreneuriat au service du développement pour expliquer comment le travail de la CNUDCI aide à établir la sécurité juridique dans les opérations commerciales internationales et contribue ainsi au développement économique.

15. Le Secrétariat a été invité à participer aux initiatives du Programme de soutien à la sécurité des investissements dans la région méditerranéenne (ISMED), qui vise à renforcer l'efficacité des mesures de protection juridique des investissements et des instruments de garantie existant pour les projets d'infrastructure de moyenne et grande envergure dans les pays du sud de la Méditerranée. Le Programme ISMED est mis en œuvre par le Programme pour l'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Secrétariat a assisté à une réunion informelle du Groupe

⁶ Voir A/CN.9/725.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 17* (A/68/17), par. 272.

de travail ISMED (Paris, 12 septembre 2013) et au lancement officiel de ce Groupe de travail (Paris, 9 décembre 2013), qui inclura des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, des pays membres de l'OCDE, ainsi que des organisations internationales, des experts ou des représentants d'entreprises et d'organismes actifs dans ce domaine invités à apporter leur contribution. L'arbitrage et le règlement des différends internationaux étant l'un des principaux domaines d'activité du Groupe de travail, le secrétariat de la CNUDCI a été invité à présider l'équipe spéciale créée sur cette question.

État de droit

16. Le Secrétariat a mené ou facilité plusieurs activités de coordination sur l'état de droit dans les domaines d'action du système des Nations Unies ou d'autres entités qui présentent un intérêt général pour la CNUDCI. Les activités énumérées ci-dessous s'ajoutent à celles déjà mentionnées à la quarante-sixième session de la Commission, en 2013⁸.

17. Le secrétariat de la CNUDCI a apporté sa contribution au rapport du Secrétaire général publié en 2013 sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit (A/68/213) ainsi qu'à l'élaboration de ses rapports de 2014 concernant la mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme ainsi que l'état de droit et ses liens avec la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Il a également formulé des commentaires sur le projet de principes mondiaux de promotion de l'état de droit par les entreprises, actuellement examiné par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le Secrétariat a été invité à élaborer un document pour l'atelier interrégional sur les organisations régionales, l'état de droit et la gouvernance constitutionnelle, organisé par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) (La Haye (Pays-Bas), 16 et 17 octobre 2013)⁹. Un document sur les programmes de coopération juridique réalisés par la CNUDCI au niveau régional, présenté par le secrétariat de la Commission à cet atelier, devrait être publié dans les actes de l'atelier.

19. Un projet de note d'orientation du Secrétaire général sur l'approche adoptée par les Nations Unies pour la promotion de l'état de droit dans les relations commerciales, dont la Commission a été informée à sa quarante-sixième session en 2013¹⁰, a été présenté le 20 décembre 2013 par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à la réunion d'experts du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit des Nations Unies¹¹. Le texte en est actuellement au stade de l'approbation définitive et devrait à terme être diffusé dans tout le système des Nations Unies, y compris auprès des coordonnateurs résidents et des équipes de pays.

⁸ Ibid.

⁹ <http://www.idea.int/democracydialog/inter-regional-workshop-on-regional-organizations-rule-of-law-and-constitutional-governance.cfm>.

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 17* (A/68/17), par. 273.

¹¹ http://www.unrol.org/article.aspx?article_id=6.

20. On se souviendra qu'à sa quarante-sixième session, en 2013, la Commission a été informée des initiatives menées dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de formuler des objectifs de développement durable et un programme de développement pour l'après-2015, et notamment des activités du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable¹². À cette session, la Commission a noté la pertinence de ses travaux pour ces initiatives et a prié le Bureau de sa quarante-sixième session et son secrétariat de prendre des mesures appropriées pour que les domaines de travail de la CNUDCI et son rôle dans la promotion de l'état de droit et du développement durable ne soient pas négligés¹³. En réponse à cette demande, des efforts ont été faits pour que le message de la CNUDCI soit transmis au Groupe de travail ouvert lors de ses délibérations. Ainsi, le Président de la CNUDCI a fait une déclaration à la huitième session du Groupe de travail ouvert (New York (États-Unis d'Amérique), 3-7 février 2014)¹⁴. De plus, le secrétariat de la CNUDCI a coopéré avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et la Chambre de commerce internationale pour organiser, en marge de cette session du Groupe de travail, une manifestation consacrée à la question de la création d'un environnement propice aux affaires, aux investissements et au commerce réglementés (New York (États-Unis d'Amérique), 6 février 2014)¹⁵. À ces deux occasions, il a été souligné combien il importait de tenir dûment compte de la contribution du droit commercial à l'état de droit et au développement durable, et de renforcer en permanence les capacités des États dans le domaine du droit commercial.

21. Un message similaire a été transmis à la conférence organisée par l'OIDD sur le thème de l'état de droit en tant que moteur du changement dans le cadre de l'élaboration du programme mondial (La Haye (Pays-Bas), 2 avril 2014). À cette occasion, le secrétariat de la CNUDCI s'est exprimé sur l'égalité, les opportunités, la durabilité et l'état de droit dans la perspective de l'après-2015¹⁶. Le secrétariat de la CNUDCI et celui de l'OIDD ont étudié des possibilités de coordination et de coopération plus étroites sur des questions d'intérêt commun, et ont reconnu que "l'OIDD est la seule organisation intergouvernementale ayant pour mission exclusive de promouvoir l'état de droit"¹⁷, et que la CNUDCI est le "principal organe juridique du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international"¹⁸. Ils ont notamment discuté des possibilités pour la CNUDCI de prendre part à des projets de promotion de l'état de droit menés ou prévus par l'OIDD dans plusieurs pays.

¹² <http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>.

¹³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 17* (A/68/17), par. 274 et 275.

¹⁴ La déclaration de M. Michael Schoell est disponible en anglais à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/owg8.html>, sous l'onglet "Statements & Presentations".

¹⁵ On trouvera des renseignements sur cette manifestation à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/owg8.html>.

¹⁶ <http://www.idlo.int/news/highlights/constructing-global-agenda-rule-law-driver-change>.

¹⁷ <http://www.idlo.int/about-idlo/mission-and-history>.

¹⁸ Voir par exemple, dernièrement, la résolution 68/106 de l'Assemblée générale, cinquième alinéa du préambule.

2. Passation de marchés

22. Conformément aux demandes de la Commission et du Groupe de travail I (sous son ancien mandat relatif à la passation des marchés publics), le Secrétariat a noué des liens avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine de la réforme des marchés publics afin de stimuler la coopération concernant la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) et son Guide pour l'incorporation dans le droit interne (2012). L'objet de cette coopération est de faire en sorte que les gouvernements et organisations travaillant à ces réformes soient informés des considérations de principe sous-tendant ces textes, de façon à promouvoir une bonne compréhension et une utilisation appropriée de la Loi type aux niveaux tant régional que national. Le Secrétariat a opté pour une approche régionale en matière de coopération, et des activités sont envisagées avec des banques multilatérales de développement dans plusieurs régions, un intérêt tout particulier étant porté à la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (où la réforme de la passation de marchés joue un rôle central).

23. À cet effet, le Secrétariat a notamment pris part aux activités suivantes:

a) Travaux du Groupe consultatif international pour la passation des marchés de la Banque mondiale, chargé de conseiller cette dernière sur la révision de sa politique de passation des marchés et des contrats, son nouvel instrument de financement appelé "financements-programme pour les résultats (P4R)", sa fonction adjudicatrice dans le contexte de la transparence des finances publiques et la nécessité de renforcer la gestion des contrats. À ce titre, le Secrétariat a participé à une réunion de membres européens organisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour analyser et commenter l'examen du système en place à la Banque mondiale auquel avait procédé le Groupe indépendant d'évaluation de cette dernière (Genève (Suisse), 14 novembre 2013). Il a aussi participé à un projet distinct visant à élaborer un système de référencement pour la passation des marchés publics;

b) Travaux de l'équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui se réunit pour examiner les questions de politique générale liées à ces partenariats, y compris leur rôle dans le financement du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

c) Travaux de la Réunion des éminents spécialistes des marchés publics de l'OCDE et travaux menés sur les principales questions qui se posent dans le cadre de la mise à jour de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le renforcement de l'intégrité dans les marchés publics, laquelle a pour objet de conseiller les responsables de l'action publique quant à la manière d'utiliser la passation de marchés comme fonction stratégique des gouvernements, ainsi que sur les principales questions liées à la conception d'indicateurs de performance pour les marchés publics (indicateurs dont il faut faire en sorte qu'ils se fondent sur les objectifs de la CNUDCI); et

d) Travaux du réseau de l'Initiative sur les pratiques durables de passation des marchés publics établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétariat participant notamment à ses groupes de travail sur l'élaboration de principes pour les pratiques durables de passation des marchés

publics, le traitement des obstacles juridiques, et la promotion de la collaboration entre les organisations internationales.

3. Règlement des différends

24. Le Secrétariat a mené les activités suivantes dans le domaine de l'arbitrage commercial international et de la conciliation commerciale internationale:

a) Consultations autour de la publication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) traitant du règlement des litiges entre investisseurs et États, pour faire en sorte que cette initiative tienne compte des travaux de la CNUDCI en matière de transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités; et apport d'une contribution au forum de la CNUCED sur les politiques d'investissement (Investment Policy Hub), en rapport avec les travaux de la CNUDCI dans le domaine de la transparence;

b) Travaux de consultation et de coordination avec la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, pour l'élaboration d'une note sur les indicateurs en matière d'arbitrage et de médiation, dans le cadre du projet de base de données sur la réglementation des investissements directs à l'étranger; et

c) Consultations avec la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, le Conseil international pour l'arbitrage commercial et le Chartered Institute of Arbitrators pour les préparatifs de la révision de l'Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales (1996).

4. Commerce électronique

25. Le Secrétariat s'est attaché très activement à assurer la coordination avec les organisations internationales et régionales participant à l'établissement de normes juridiques dans le domaine du commerce électronique, l'objectif étant d'assurer la compatibilité de ces normes avec les textes et principes de la CNUDCI.

26. Les activités suivantes ont été entreprises:

a) Sur l'invitation de l'Organisation arabe des technologies de la communication et de l'information, le Secrétariat a participé au troisième Forum arabe sur la sécurité des transactions électroniques et l'infrastructure à clef publique, et notamment à la table ronde 4 sur le cadre juridique en faveur de l'interopérabilité des infrastructures à clefs publiques aux niveaux régional et international (Tunis, 24 et 25 septembre 2013). Cette table ronde a étudié le cadre juridique de base nécessaire pour les transactions électroniques et la possibilité de parvenir à l'interopérabilité entre les signatures électroniques, y compris celles qui utilisent des infrastructures à clefs publiques;

b) Les activités de coordination avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) sur la révision de la recommandation 14 du CEFACT (Authentification des documents commerciaux) et les travaux consacrés à l'interopérabilité des guichets uniques (voir A/CN.9/776) se sont poursuivis;

c) Le Président de la CNUDCI a prononcé la déclaration liminaire à la Conférence intitulée "Facilitating Trade in the Digital Economy" (Faciliter les

échanges dans l'économie numérique), organisée par la Chambre de commerce internationale en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse. Dans cette déclaration, il a souligné qu'il importait d'incorporer législativement les principes fondamentaux des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, à savoir la non-discrimination des communications électroniques, la neutralité technologique et l'équivalence fonctionnelle, et de veiller à l'application de ces principes dans le secteur public comme dans le secteur privé en vue de créer un cadre juridique propice au commerce sans papier aux niveaux national et international.

5. Sûretés

27. La coordination avec les organisations concernées s'est poursuivie afin que les États puissent bénéficier d'orientations complètes et cohérentes en matière de droit des opérations garanties.

28. Le Secrétariat a notamment mené les activités suivantes:

a) Coordination avec UNIDROIT pour éviter tout chevauchement ou conflit entre les Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation élaborés par UNIDROIT et les textes sur les sûretés élaborés par la CNUDCI;

b) Coordination avec la Conférence de La Haye de droit international privé pour faire en sorte que le projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux soit compatible avec les textes sur les sûretés élaborés par la CNUDCI;

c) Coordination avec la Banque mondiale pour élaborer une version révisée de sa norme pour le traitement de l'insolvabilité et la protection des droits des créanciers de manière à inclure les principes fondamentaux du Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties;

d) Coordination avec la SFI pour fournir aux États une assistance à la réforme juridique conforme aux recommandations du Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties;

e) Coordination avec les travaux de l'Organisation des États américains pour le renforcement des capacités au niveau local en matière d'opérations garanties; et

f) Coordination avec la Commission européenne pour garantir l'adoption d'une approche coordonnée quant à la loi applicable aux effets des cessions de créances à l'égard des tiers.

6. Fraude commerciale

29. Comme suite à la demande de la Commission (A/63/17, par. 347, A/64/17, par. 354, et A/68/17, par. 312) concernant la fraude commerciale, le Secrétariat a continué d'assurer une coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en ce qui concerne les travaux que mène ce dernier sur la criminalité économique et l'usurpation d'identité. En particulier, il reste membre du groupe restreint d'experts de l'ONUDC sur la criminalité liée à l'identité, constitué en vue de réunir de manière régulière des représentants des

gouvernements, des entités du secteur privé, des organisations internationales et régionales et des milieux universitaires pour mettre en commun des données d'expérience, élaborer des stratégies, faciliter la poursuite des travaux de recherche et convenir de mesures pratiques pour lutter contre la criminalité liée à l'identité. Les travaux prévus par le groupe restreint d'experts de l'ONUDC en vue de l'élaboration d'une législation type sur la criminalité liée à l'identité ne se sont pas poursuivis faute de ressources extrabudgétaires, mais le Secrétariat continuera de participer à ce groupe une fois que ses travaux reprendront. La Commission voudra peut-être noter également que l'ONUDC prévoit d'élaborer, sous réserve toujours de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, un recueil en ligne d'informations relatives à la criminalité liée à l'identité, ainsi qu'un ensemble complet d'outils de formation (pour plus de détails, voir E/CN.15/2014/17, par. 72 à 75).
